

## **Rapport de la Commission Chargée d'étudier le préavis N° 04/2021 - 2026**

### **Réponse au postulat de M Ronald Moraz, au nom du CDC « Mise à disposition de matériel électronique de vote pour le Conseil communal »**

#### **Au Conseil communal de Crissier**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réuni le mardi 24 août 2021, à 19h30, à la salle Sorge du bâtiment administratif. Elle était composée de :

|     |                      |       |                      |
|-----|----------------------|-------|----------------------|
| Mme | Anne-Marie Carluccio | CDC   |                      |
| Mme | Christelle Clerc     | CDC   |                      |
| Mme | Céline Jonneret      | RESOC |                      |
| M   | Michel Correvon      | RESOC |                      |
| M   | Thierry Ghelfi       | SC    |                      |
| Mme | Amanda Bovey         | ROLC  |                      |
| M   | Martin Senn          | SC    | Président-rapporteur |

Monsieur Laurent Bovay, Syndic, était également présent pour représenter la Municipalité et répondre aux questions des commissaires. Tous les membres de la Commission remercient Monsieur Bovay pour sa disponibilité et les compléments d'informations.

#### **1) Préambule**

En préambule le Président rappelle la tâche de la commission : c'est d'analyser si la Municipalité a répondu au postulat

#### **2) La demande**

Le postulat de M Ronald Moraz demande à la Municipalité d'étudier la possibilité d'équiper notre salle avec un système de vote électronique.

#### **3) La réponse**

Avec son rapport la Municipalité explique qu'elle est disposée à répondre favorablement à la demande de Monsieur Moraz. Un essai gratuit a même déjà été fait à la séance du Conseil communal du 22 juin.

#### **4) Le débat**

Au vu de la réponse favorable, il n'y a pas eu de débat. 2 conseillères étaient présentes le 22 juin et ont confirmé que le système fonctionnait bien et apporte des avantages par rapport à la situation actuelle. Elles confirment aussi que l'utilisation du système est simple et facile.

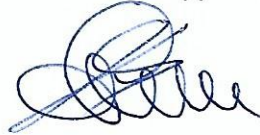
M. Laurent Bovay apporte encore quelques précisions par rapport à cette première utilisation et la mise au service du système prévu pour le Conseil communal du mois de novembre. Il y a un gain de temps appréciable y compris le contrôle de présence. Le personnel a déjà et sera encore formé y compris pour l'entretien et la maintenance.

## 6) Conclusion

Au vu de ce qui précède, c'est à l'unanimité que la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis N° 04/2021-2026 tel qui vous l'a été présenté.

Pour la Commission

Le Président – rapporteur

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by several loops and a final horizontal stroke.

Martin Senn

Crissier, le 25 août 2021